

Sécurité et circulation routières

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Arrêté du 7 novembre 2011 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2011

NOR : DEVS1128458A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2011 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2011 les personnes citées ci-après :

1. À titre permanent

- a) Au titre du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement :
- le sous-directeur de l'éducation routière ou son représentant, président du jury ;
 - le chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière ou son représentant.
- b) Au titre du ministère de l'éducation nationale :

M. André Duco, inspecteur académique, conseiller technique auprès du délégué interministériel à la sécurité routière.

M. Gérard Guerault, chargé de mission sécurité routière auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire, centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles.

2. Sur proposition des organisations professionnelles

Mme Monique Marangoni, représentant l'Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite.

M. Stéphane Croci, représentant le Conseil national des professions de l'automobile.

M. Bruno Garancher, représentant la Chambre nationale des salariés responsables de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

M. Éric Demazoin, représentant l'Union nationale des indépendants de la conduite.

3. Personnalités choisies en raison de leur compétence

M. Patrice Perouas, représentant l'Institut national de sécurité routière et de recherches.

M. Alain Catala, représentant l'association l'École de conduite française.

M. Jacky Foucteau, représentant l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière.

M. Gérard Bouriette, représentant la Fédération nationale des enseignants de la conduite.

Article 2

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 7 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*

J.-L. NEVACHE